

La tournée La mise en œuvre de Natura 2000 dans le Massif des Alpilles (Bouches-du-Rhône)

par Jean-Michel PIRASTRU

***Lors de la visite sur le terrain,
le groupe de travail s'est rendu
le matin dans le massif
des Alpilles, où l'Agence publique
lui a présenté, la mise en œuvre
d'actions novatrices
en articulation avec les politiques
institutionnelles (Natura 2000,
paysages, projet de Parc naturel
régional, réhabilitation
des espaces incendiés),
et l'après-midi dans le Massif
de l'Etoile, où le C.R.P.F. P.A.C.A.
a présenté également la mise
en place d'une action innovante.***

Une démarche volontaire

En 1999, l'Agence Publique du Massif des Alpilles (A.P.M.A.) choisit d'être opérateur local de Natura 2000. Depuis plus de 10 ans, les élus des seize communes, du Conseil général des Bouches-du-Rhône et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réunis au sein de l'A.P.M.A. travaillent ensemble pour gérer le massif dans sa globalité.

Parmi les vocations de l'A.P.M.A., le maintien des caractères de la ruralité encore bien présents sur le territoire occupe une place de choix. Mise en valeur du territoire par les activités agricoles non intensives basées sur la qualité, défense de la forêt contre les incendies (D.F.C.I.), préservation des paysages, gestion de la fréquentation sont en effet les grands thèmes pour lesquels les élus se sont réunis.

Pour aller dans ce sens, les perspectives de gestion et les financements propres au futur réseau Natura 2000 sont rapidement apparues concourantes avec la politique en place. Au-delà des craintes et des rumeurs qui pesaient et qui pèsent encore sur l'épouvantail politique qu'est Natura 2000, les élus ont fait le choix d'agir pour ne pas subir. L'ambition a été, dès le départ, de garder l'initiative afin d'élaborer des objectifs en accord avec ceux fixés pour le territoire.

Le site « Les Alpilles - PR98 » concerné couvre une surface de 17 100 ha, limité essentiellement aux zones de reliefs calcaires et aux zones de piémont cultivées au sec, essentiellement vignes et oliviers. Commandée, instruite et financée par les services de l'Etat (DIREN¹ et D.D.A.F.²), la démarche d'inventaire et de concertation initiée a permis

1 - DIREN : Direction régionale de l'environnement

2 - D.D.A.F. : Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt

3 - CERPAM :

Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée

4 - C.R.P.F. :

Centre régional de la propriété forestière

5 - O.N.F. : Office national des forêts

d'aboutir à un document de référence, véritable plan de gestion pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore du massif.

Après plus de cent vingt réunions avec les acteurs locaux et les élus rassemblés au sein de groupes de travail (pastoralisme, pratiques culturelles, fréquentation, chasse, forêts), une quinzaine d'études scientifiques et techniques et un partenariat étroit avec les organismes techniques travaillant sur le territoire (Chambre d'agriculture, CERPAM³, C.R.P.F.⁴, O.N.F.⁵, Fédération de Chasse), le document d'objectifs (DOCOB) est validé dans sa première partie en décembre 2001. Après de nombreux allers-retours et modifications successives, le quatrième comité de pilotage présidé par la Sous-Prefète d'Arles valide la première partie « Objectifs, Orientations ».

Ces éléments actés, il est maintenant possible de répondre localement aux nombreuses interrogations et méfiances qui pèsent encore sur la démarche. Fantasmes et oppositions de principe à Natura 2000 sont en effet relayés depuis plusieurs années par des groupes de pression organisés, souvent politisés. En expliquant précisément ce que le dispositif Natura 2000 sera pour les Alpilles et ce qu'il ne sera pas sur la base des orientations et des garanties négociées et validées dans le document d'objectifs, les esprits petit à petit s'apaisent et les incantations laissent la place aux discussions pragmatiques sur les projets de terrain. Ceux-ci devront donner lieu à des contrats Natura 2000. Pour les préparer, la deuxième phase du document d'objectifs est en cours. Pour

chacun des objectifs retenus, un travail est effectué pour le décliner en actions concrètes localisées, chiffrées et montées avec les acteurs locaux et les différents partenaires. Des réunions de concertation locale sont organisées pour tous les projets. La validation de cette seconde phase est prévue fin 2002 pour un démarrage des actions courant 2003.

Des enjeux convergents avec la gestion en place sur le territoire

Très rapidement, l'enjeu patrimonial d'entretien et de réhabilitation des milieux ouverts est apparu prioritaire au sein du futur dispositif Natura 2000 Alpilles. Avec une très grande diversité floristique (jusqu'à 80 espèces floristiques au mètre carré) et un rôle prépondérant pour les espèces de faune typiquement méditerranéennes menacées ou en déclin (chauves-souris, lézards, serpents, papillons, sauterelles, passereaux méditerranéens, rapaces etc.), les mosaïques ouvertes de pelouses sèches occupent le premier plan des axes de gestion prévus par le DOCOB.

Pendant des siècles une forte exploitation de la colline liée à l'économie rurale traditionnelle a été conduite : coupes forestières (bois et tanin), exploitation de la résine (pégoüliers), parcours ovins (présence des troupeaux tout l'hiver), récoltes et cueillettes multiples (buis pour l'amendement et chêne kermès pour la teinture). On estime qu'au début du siècle les surfaces concernées par les mosaïques ouvertes de pelouses sèches étaient deux fois plus importantes. Avec la déprise et l'abandon des activités, les broussailles et pinèdes ont recouvert une bonne partie des surfaces, entraînant une banalisation de la faune et de la flore, les espèces les plus typiques étant peu à peu remplacées par les espèces plus banales à l'échelle européenne. Le pastoralisme apparaît aujourd'hui comme le moyen privilégié pour la réhabilitation et l'entretien de ces mosaïques de pelouses sèches. L'action hétérogène du troupeau crée en effet une multitude de micro-faciès favorables à la biodiversité et la présence de coprophages apportés par le troupeau sont favorables à la conservation du patrimoine des Alpilles.

Photo 1 (ci-dessous) :

Les Alpilles présentent une très grande biodiversité floristique, ici *Ephedra*
Photo Cigales



En programmant la création de nouvelles unités pastorales sur des secteurs embroussaillés et des améliorations pastorales (complément de l'action du troupeau par du broyage mécanique), le plan de mise en œuvre opérationnelle de Natura 2000 tend à soutenir la reconquête pastorale engagée depuis plus de dix ans, en faveur de la protection contre les incendies, conduite par le Syndicat sylvopastoral intercommunal des Alpilles.

Considéré comme « poudrière », le massif des Alpilles fait l'objet d'un important dispositif de prévention des incendies de forêts. Un PIDAF (Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier) existe depuis 1993, il prévoit des débroussaillements sur un millier d'hectares en moyenne tous les trois ans. Les interventions mécaniques de broyage, réalisées en grande partie par les forestiers sapeurs du Conseil général des Bouches-du-Rhône participent sur de larges surfaces à l'entretien des habitats ouverts intéressants. De même dans la mesure où les incendies répétés, sur de grandes surfaces, détruisent des milieux et des espèces remarquables (reptiles et chénaies matures par exemple), la politique D.F.C.I. en place converge très largement avec les enjeux patrimoniaux identifiés. Pour autant, ces travaux mécaniques ne vont pas sans un certain nombre d'impacts sur les espèces et des préconisations concernant la sélectivité des travaux et les calendriers d'intervention pour les débroussaillements sont contenues dans le document d'objectifs. Elles font d'ores et déjà l'objet d'adaptations négociées avec les services en charge des travaux.

Vergers d'oliviers et vignobles participent grandement à la mosaïque de milieux favorables aux espèces de faune et de flore présentes sur le massif. Ces milieux cultivés constituent, en effet, des lieux de vie, d'alimentation et de reproduction pour la faune et la flore. Avec des démarches AOC pour les vignes et les oliviers, 15 % des oliviers en biologique, 50 % en raisonnée et 97 % du vignoble en biologique ou en raisonnée, l'agriculture sur la zone Natura 2000 est en avance par rapport à la qualité et à l'intégration de l'environnement. La perspective du Contrat territorial d'exploitation (C.T.E.) type Alpilles en cours permettra un soutien supplémentaire pour ces filières déjà très en avance.

La chasse est souvent associée à Natura 2000 tant les oppositions et les incompatibilités ont été mises en avant par certains. Pour le massif des Alpilles, concerné majoritairement par la chasse au petit gibier (lapin et perdrix) et dans une moindre mesure par la chasse au sanglier, de fortes convergences ont été mises en évidence entre la gestion des milieux réalisée par les sociétés de chasse et les actions prévues dans le cadre de Natura 2000 Alpilles. Les investissements considérables en temps et en moyens réalisés par les sociétés communales de chasse (2000 adhérents sur le massif) pour réaliser des ouvertures de milieux alvéolaires, des cultures faunistiques, des points d'eaux et des garennes, contribuent très activement à la conservation de nombreuses espèces à fort enjeu patrimonial (exemple des pies grièches ou des plantes messicoles dont la présence est liée aux cultures faunistiques).

Au-delà du clivage classique entre protecteurs de la nature et chasseurs, le partenariat et l'action commune sont attendus. Des garanties concernant le maintien de la liberté de chasser sur le massif ont été intégrées. Le soutien aux aménagements faunistiques (réouverture, entretien par le débroussaillement, cultures et garennes) est retenu comme objectifs de gestion et des contrats Natura 2000 avec les sociétés de chasse volontaires sont en cours de montage.

Pour la forêt, l'enjeu principal est la conservation et la maturation des peuplements de feuillus sur les stations les plus

Photo 2 (ci-dessous) :
Le groupe lors de la visite dans le massif des Alpilles
Photo Cigales





Photo 3 :
Chênaie verte
dans les Alpilles
Photo J.-M.P.

fraîches et humides du massif. Chênaies vertes de fonds de vallon et forêts galeries occupent en effet un rôle déterminant au niveau écologique : corridors, lieu de refuge, de dissémination et d'approvisionnement en eau et en nourriture. En cas d'incendie de faible intensité, ces peuplements peu combustibles peuvent même stopper ou ralentir la progression du feu. Conserver ces peuplements en évitant les coupes ou les travaux trop lourds fait partie des priorités retenues dans le document d'objectifs. Cette gestion forestière conservatoire préconisée accompagnée d'actions d'entretien et d'amélioration (conversion en futaie pour certains peuplements) s'adapte au contexte sylvicole du massif caractérisé par un faible niveau de coupe (en particulier dans les secteurs les plus encaissés et les plus intéressants).

On ne pourrait parler des enjeux de conservation du massif sans aborder la question des populations de chauves-souris. Avec 15 espèces différentes, un site d'hivernage

d'intérêt international (35 000 minioptères) et plusieurs sites à forte potentialité, les populations de chauves-souris sont un élément incontournable du patrimoine du massif. Agir sur les territoires de chasse (milieux ouverts et forêts galerie) et protéger les gîtes majeurs sont les deux actions essentielles retenues dans le DOCOB. Les actions de protection pressenties sur les deux cavités les plus importantes (carrières de Saint-Rémy et Grotte aux Fées aux Baux) rejoignent les préoccupations liées à la sécurité des personnes. Réussir la mise en sécurité de ces dangereuses cavités et pérenniser, voire développer, les populations de chauves-souris présentes, voilà une des autres actions prioritaires du DOCOB.

Ces quelques exemples de convergences par rapport aux politiques d'intérêt public en place illustrent l'esprit « gagnant-gagnant » recherché. Soutenir et appuyer les actions positives en place, favoriser et négocier les adaptations si nécessaires, proposer des projets qui permettent de recouper différentes préoccupations, tel est l'angle privilégié. Ni révolution, ni miracle, le but recherché est de concrétiser la philosophie positive de projet par l'appropriation locale choisie en France pour rendre effective l'application de Natura 2000.

Du concret pour convaincre

Les objectifs fixés et validés, il s'agit maintenant de montrer rapidement des réalisations concrètes. La préparation des premières actions dans les différents domaines est en cours jusqu'à fin 2002. Il s'agit d'identifier les acteurs, de confirmer les engagements consentis, de les chiffrer, de les localiser, et de négocier la participation des intervenants locaux concernés.

L'idée du contrat pour gérer le patrimoine naturel va se confronter au réel et de nombreuses difficultés ne vont pas manquer d'apparaître. Parmi ces blocages qui risquent d'amputer le nombre des contrats possibles et donc le champ d'actions de Natura 2000 :

- La durée de 5 ans choisie pour les contrats apparaît adaptée pour les actions concernant les engagements d'aménagements ou d'entretiens. Pour les actions concernant les habitats à évolution lente

essentiellement forestiers, des limites en terme d'efficacité et de cohérence vont très rapidement apparaître. Comment par rapport au vieillissement forestier permettre des engagements incitatifs sur plusieurs dizaines d'années ?

- De même « les engagements conservatoires » (ne rien faire) pouvant être à l'origine d'un manque à gagner ou d'une contrainte ne sont pour l'instant pas intégrables dans les contreparties financières des contrats. Lorsqu'il s'agit d'assurer le maintien en l'état d'une ripisylve ou la maturation d'un peuplement, efficacité et cohérence risque d'être mises en défaut.

- La distinction nette faite entre contractualisation agricole et contractualisation non agricole va limiter la faisabilité et l'efficacité des actions nécessaires à la conservation des habitats et des espèces. La question de la gestion pastorale en est un bon exemple : arriver à une gestion fine des terrains pâturés par le troupeau nécessite l'action du berger de plus en plus oublié pour des raisons économiques. Son rôle prépondérant de maîtrise du troupeau et d'adaptation de la charge pastorale suivant les milieux et les degrés d'embroussaillement ne pourra être réhabilité sans une prise en charge économique par les pouvoirs publics. Le dispositif CTE prévu est pour l'instant insuffisant pour aller dans ce sens. Des actions et des mesures sont certainement à inventer.

Des ajustements sont à souhaiter par rapport au cadre opérationnel en cours qui ne devra pas être trop rigide et trop restrictif sous peine d'une limitation forte du nombre des contrats passés avec les acteurs locaux.

Un choix de société pour durer

L'échelle de temps sur laquelle se base Natura 2000 est telle que la notion habituelle de « long terme » utilisée en matière politique et économique ne fera office que de démarrage pour cet ambitieux réseau européen. Conserver et réhabiliter milieux et espèces ne prend son sens que sur plusieurs dizaines d'années, la durabilité constituant un postulat évident pour Natura 2000.

Le suivi des habitats et espèces et l'évaluation du dispositif sont essentiel : un tableau de bord avec protocoles de récoltes des indic-



Photo 4 (ci-dessus) :
Les Glauges

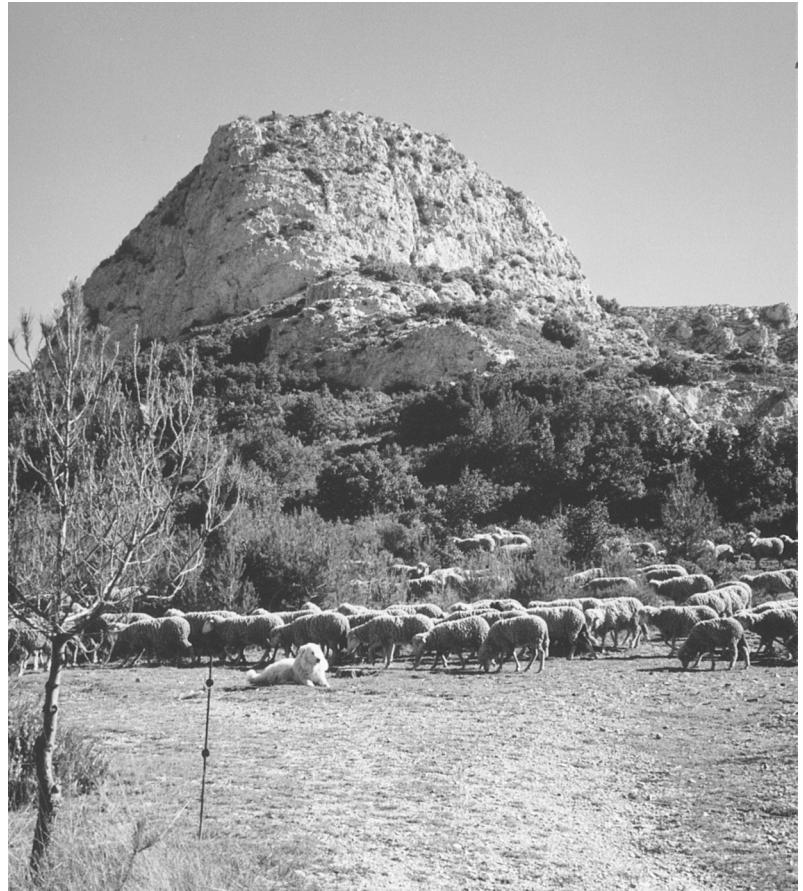


Photo 5 (ci-dessous) :
Le pastoralisme est l'un
des outils de la mise
en œuvre opérationnelle
de Natura 2000
Photos J.-M.P.



Photo 6 :

La gestion des pelouses sèches occupe une place prioritaire dans le DOCOB de Natura 2000
Photo Cigales

ateurs de suivi et d'évaluation est en cours d'élaboration. Pour des raisons de faisabilité et de coûts, le nombre d'indicateurs à retenir doit être limité et des choix délicats sont à réaliser. La révision du DOCOB prévue tous les six ans nous précisera les évolutions constatées et pourra ainsi donner lieu à des réorientations ou des adaptations nécessaires.

L'estimation des coûts et des manques à gagner propres à Natura 2000 fait se rejoindre la durabilité écologique et la durabilité économique. Au vu des premières estimations, la charge financière pour la collectivité du dispositif Natura 2000 ne sera pas négligeable. L'attribution sur le long terme des financements restera donc tributaire de l'état des finances publiques et des priorités budgétaires établies.

Au-delà de l'engagement pris par l'Etat Français, signataire des Directives Européennes, c'est un choix de société, relayé par l'opinion publique, qui déterminera cette capacité à s'inscrire dans la durée. Reconnaître les différentes valeurs et fonctions, pour la société, du patrimoine naturel, reconnaître le droit des générations futures à bénéficier de cette richesse, intégrer le caractère exemplaire du dispositif Natura 2000 à l'heure où les pays pauvres sont en droit de demander des comptes aux pays riches en matière de conservation de la biodiversité

(après l'échec relatif de Rio), voilà autant d'arguments qui devront être compris et revendiqués par les citoyens dans les décennies à venir.

Concernant l'échelle de temps, un débat anime actuellement le milieu scientifique : fatalisme de certains quant aux évolutions biologiques en cours (les milieux se referment et certaines espèces déclinent, et alors ?) ou critique des effets de mode écologiques (encore les pelouses sèches !). Si la prise de recul et l'esprit critique ne peuvent être reprochés aux scientifiques, il est évident que la durabilité de Natura 2000 est très largement dépendante de l'engagement et du soutien de la communauté scientifique. Dans quelles situations délicates (encore plus délicates !) pourraient se retrouver certains opérateurs locaux lâchés par certains scientifiques qui remettraient en cause les choix et les engagements pris en cohérence avec les priorités des directives ?

Le réseau Natura 2000 a besoin de toutes les énergies et le clivage scientifique - gestionnaire parfois rencontré est à oublier. Au contraire, c'est un fort investissement du monde de la recherche française qui est attendu pour éclairer les thématiques souvent nouvelles de Natura 2000.

J.-M.P.